

## PROCEDURES D'INSCRIPTION

### Elèves non scolarisés au L.M.B. durant l'année en cours

#### ● **3ème Découverte Professionnelle 6 heures :**

L'élève doit être en classe de 4ème (ou en 3ème dans le cas d'un redoublement).

L'établissement d'origine transmet à l'Inspection Académique de la Creuse la fiche demande d'admission début Juin. (Si l'élève n'est pas scolarisé en Creuse, nous demander de faire parvenir cette fiche à son établissement.)

La décision d'admission est prise en commission réunie dans la deuxième quinzaine de juin à l'Inspection Académique de la Creuse.

#### ● **1ère année de CAP :**

L'élève doit avoir atteint le niveau 3ème.

La famille nous retourne la fiche contact et informe l'établissement d'origine, qui saisira les vœux sur « P.A.M. » pour les élèves de l'Académie de Limoges, ou qui transmettra un dossier à l'Inspection Académique de la Creuse dans la 1ère quinzaine de Juin pour les élèves des autres académies (dans ce cas, une copie peut être envoyée au L.M.B.).

La décision d'affectation est prise en commission dans la 2ème quinzaine de Juin.

#### ● **1ère Bac Professionnel / 1ère Adaptation (bac STI " Génie Civil " ou " Bois ")**

L'élève doit être en Terminale BEP ou Terminale CAP.

La famille doit nous retourner la fiche contact et informer l'établissement d'origine.

Nous adresserons à la famille les modalités d'inscription.

La décision d'affectation est prise en commission académique.

Les résultats sont publiés sur Internet (<http://adm.ac-limoges.fr>) courant Juin.

L'admission définitive est subordonnée à la réussite à l'examen du BEP / CAP.

#### ● **2nde Générale et Technologique :**

L'élève doit être en classe de 3ème (ou 2nde en cas de redoublement).

La famille nous retourne la fiche contact et informe l'établissement d'origine, qui saisira les vœux sur « P.A.M. » pour les élèves de l'Académie de Limoges, ou qui transmettra un dossier à l'Inspection Académique de la Creuse dans la 1ère quinzaine de Juin pour les élèves des autres académies (dans ce cas, une copie peut être envoyée au L.M.B.). La décision d'affectation est prise en commission dans la 2ème quinzaine de Juin.

#### ● **1ère STI (pour les élèves issus de 2nde ou en cas de redoublement de 1ère)**

La famille ou l'établissement d'origine nous adresse un courrier indiquant les raisons de son souhait d'inscription au LMB, avec copie des bulletins scolaires de l'année en cours. La décision du conseil de classe devant figurer sur le bulletin du 3ème trimestre.

Joindre 1 enveloppe 24cm x 32cm affranchie au tarif « lettre » en vigueur.

#### ● **Classes de Terminale CAP, BEP, BAC PRO, BAC Techno, BT, BTS :**

Les admissions se feront dans la limite des places disponibles (priorité restant aux élèves du LMB).

La famille nous adresse une demande écrite avec copie des bulletins de l'année en cours, copie du relevé de notes de l'examen et 1 enveloppe 24cm x 32cm affranchie au tarif « lettre » en vigueur.

● **1ère année de BTS :**

L'élève doit être en Terminale Bac Général, Bac Technologique, Bac Professionnel ou Brevet de Technicien, ou bien avoir obtenu ou atteint un niveau IV.

L'élève ouvre un dossier électronique sur le portail national [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) à partir du 20 Janvier et jusqu'au 25 Mars 2009.

L'élève saisit ses 12 demandes de formations pour le niveau Bac +2 et Licence avant le 25 Mars, puis les classe dans l'ordre de ses préférences jusqu'au 31 Mai 2009.

L'ordre des préférences déterminera en partie les propositions d'admissions qui lui seront faites au mois de Juin.

Après classement des demandes de formations, l'élève imprime ses fiches. Ses demandes deviennent définitives. Il / elle constitue immédiatement un dossier papier par formation demandée, et s'assure de la bonne réception des dossiers en consultant son dossier électronique entre le 8 et le 12 Mai 2009.

Les propositions d'admissions sont faites en 3 phases au cours du mois de Juin. Le / la candidat(e) donne sa réponse définitive à chaque proposition dans les 72 heures.

Informations détaillées et conseils pour les admissions post-bac : [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) ou [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

**Admission au C.F.A. :**

Dossier de pré inscription propre au CFA, les candidatures sont examinées par des commissions réunies début Juin.

L'admission définitive est prononcée sous réserve de production d'un engagement écrit d'accueil par l'entreprise.

● **B.P. « Métiers de la Pierre » et B.P. « Charpentier » :**

Le/la candidat(e) devra être titulaire d'un CAP ou BEP du domaine professionnel concerné.

● **Bac Pro Intervention sur le patrimoine bâti :**

Le/la candidat(e) devra être titulaire d'un CAP ou BEP en charpente, couverture, ou maçonnerie.

● **B.T.S. :**

Le candidat doit avoir atteint le niveau IV (Baccalauréat général, technologique ou Professionnel, Brevet de Technicien ou Brevet Professionnel).

**Adresses utiles :**

**L.M.B. Felletin :**

Lycée Professionnel et Lycée Technologique  
Route d'Aubusson  
23500 FELLETTIN  
Tél. : 05 55 83 46 00 - Fax : 05 55 83 46 19

**C.F.A. :** Même adresse que le lycée

Tél. : 05 55 83 46 25 - Fax : 05 55 83 46 20

**Inspection Académique de la Creuse :**

2 bis Avenue de la République  
23011 GUERET CEDEX  
Tél. : 05 55 51 49 70

Procédures fournies à titre indicatif, sous réserve de modifications.